

Projet urbain de Grette-Brulard-Polygones

Prescription archéologique et projet scientifique d'intervention



VILLE DE BESANCON

- 5 JAN. 2024

COURRIER ARRIVEE



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Jonhattan VIDAL

jonhattan.vidal@culture.gouv.fr

Références : JV/GM/2024/18

Direction régionale des affaires culturelles

Service commun d'archéologie préventive de Besançon
2 rue Mégevand
25034 BESANCON Cedex

Mairie de Besançon Courrier Arrivé	
Date	01/11/24
N°	
Pilote	DUGPO
Copie pour éléments de réponse au Pilote sous 15 jours	
Copie pour information	
CAB CHASSAGNE A. DGASR DPLH - DGF	

Besançon, le 04 janvier 2024

Objet : Notification d'une prescription de diagnostic d'archéologie préventive et de son attribution à un opérateur

Références : BESANCON (DOUBS), site Grette - Brulard - Polygone
CP 025 056 23 00059
Livres V du Code du patrimoine

P.J. : Arrêté n° 2024/06 du 04 janvier 2024, portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive avec attribution immédiate

Je vous prie de trouver ci-joint un arrêté portant prescription de diagnostic préalable à la réalisation de l'aménagement du site Grette - Brulard - Polygone » situé à BESANCON. Cet arrêté vous attribue la réalisation de cette opération.

La désignation du responsable scientifique de l'opération fera l'objet d'une décision ultérieure.

J'attire votre attention sur le fait que les articles L.523-7 et R.523-30 du Code du patrimoine imposent le respect de certains délais pour la signature de la convention et la réalisation du diagnostic archéologique. Je vous invite à être vigilant sur le respect de ces délais et à me tenir informé en cas de difficulté.

À cet égard, je vous rappelle qu'il vous appartient de préparer et de me soumettre, dans un délai d'un mois à compter de la réception de la présente notification, un projet d'intervention détaillant la mise en œuvre de la prescription. À compter de la réception de ce projet, je disposerai d'un délai d'un mois pour vous faire part de mes observations. À défaut, ce projet sera réputé approuvé.

Vous disposez par ailleurs d'un délai de deux mois à compter de la réception de la présente pour adresser à l'aménageur ci-après désigné un projet de convention précisant les conditions de réalisation du diagnostic :

TERRITOIRE 25
6 Rue Louis Garnier
BP 1513
25008 BESANCON Cedex

Contact :
Mme. Caroline DUBOIS
c.dubois@territoire25.fr
Tél. 07 88 27 04 25

Enfin, la convention de diagnostic doit être signée dans un délai de trois mois à compter de la réception de la présente. À défaut, vous ou l'aménageur êtes en droit de demander la fixation des délais de réalisation du diagnostic par l'État qui doit alors statuer dans un délai de quinze jours à peine de caducité de la prescription de diagnostic.

Je vous rappelle également que vous devez me transmettre une copie de la convention dès sa signature et que vous êtes tenu de me faire connaître les dates de début et de fin du diagnostic au moins cinq jours ouvrables avant le début de l'opération.

La décision d'attribution du diagnostic peut être contestée devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
et par délégation,
Pour la Directrice régionale des affaires culturelles,
et par délégation,
Le Conservateur régional adjoint de l'archéologie

Hervé LAURENT



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles



Arrêté n° 2024/06 du 04 janvier 2024
portant prescription et attribution d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le Code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté du 7 février 2022, portant définition des données scientifiques de l'archéologie et de leurs conditions de bonne conservation ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004, portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté n°23-56 BAG, du 16 mars 2023, de Monsieur Franck ROBINE, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, portant délégation de signature à Madame Aymée ROGÉ, directrice régionale des affaires culturelles de la région Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu l'arrêté publié le 27 mars 2023, portant subdélégation de signature de la Directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu l'arrêté du 2 août 2019 portant habilitation en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du Service commun d'archéologie préventive de la ville de Besançon ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Besançon du 4 avril 2019 approuvant le projet de demande d'habilitation du service commun d'archéologie de Besançon ;

Vu le dossier relatif au projet de création d'habitats et d'espaces publics et de renaturation des sites Grette - Brulard - Polygone, localisé à BESANÇON (25), transmis par Territoire 25, reçu en préfecture de région, service régional de l'archéologie, le 25 septembre 2023 ;

Vu la demande anticipée de prescription d'archéologie préventive présentée par Territoire 25 pour le projet susvisé, reçue en préfecture de région, service régional de l'archéologie, le 7 décembre 2023 ;

Considérant que les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique en raison de leur implantation entre la ville ancienne et le quartier de Saint-Ferjeux, apparemment créé à l'époque romaine ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

Considérant que le projet d'aménagement susvisé n'entre pas dans le champ d'application de l'article R.523-28 du Code du patrimoine,

ARRÊTE

Article 1 - Une opération de diagnostic archéologique est mise en œuvre préalablement à la réalisation par Territoire 25 du projet « site Grette - Brulard - Polygone », sis en :

RÉGION : BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
DÉPARTEMENT : DOUBS
COMMUNE : BESANÇON
Lieu-dit : Polygone Gendarmerie
Cadastre : section DY, parcelles 171, 205, 207.

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 49 000 m², est localisée et figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 - La réalisation de l'opération de diagnostic prescrite par l'arrêté du susvisé est attribuée au Service commun d'archéologie préventive de Besançon.

Article 3 - L'opérateur ainsi désigné soumettra un projet d'intervention élaboré sur la base des objectifs scientifiques et des principes méthodologiques définis par le présent arrêté

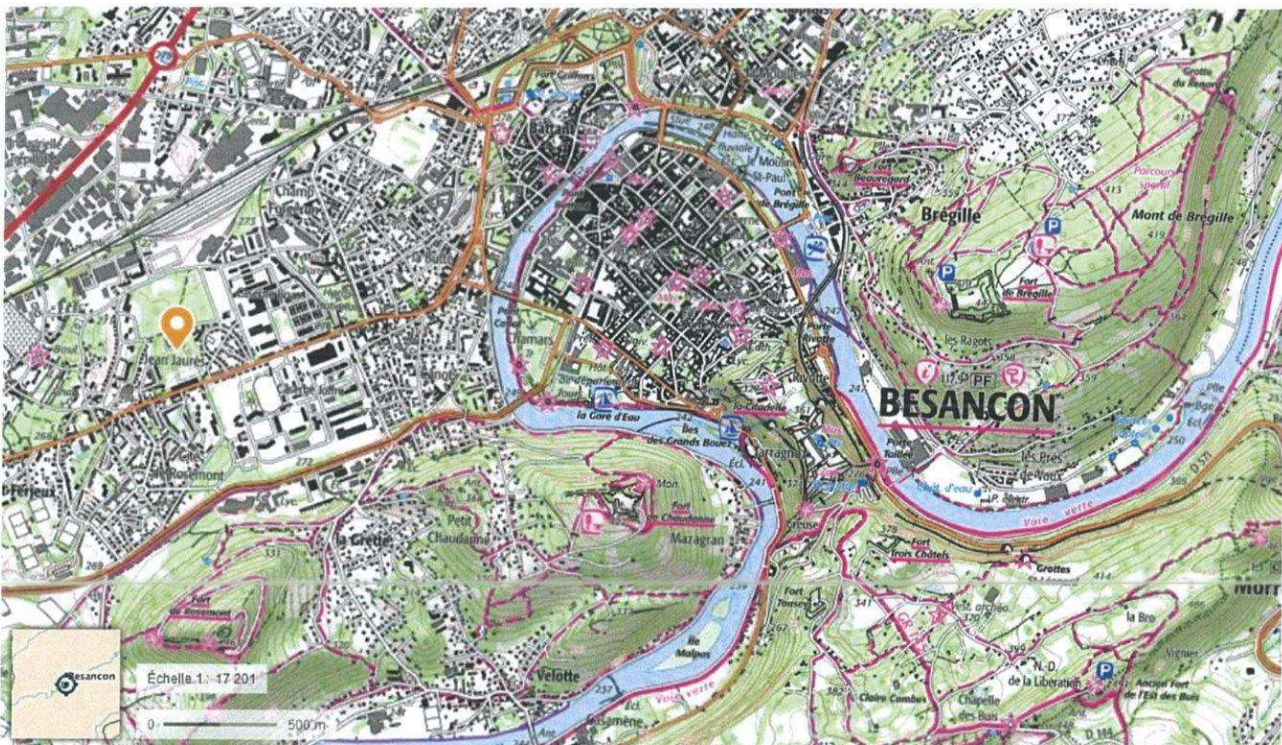
Article 4 - Objectifs scientifiques

Objectifs généraux

Le diagnostic doit, dans une même opération, répondre à deux objectifs : détection et caractérisation des vestiges archéologiques. Les éléments de caractérisation du site comportent notamment : son emprise, sa nature, sa datation, son état de conservation, sa profondeur d'enfouissement et son potentiel environnemental, ceci pour chaque phase d'occupation repérée.

Le projet de diagnostic élaboré par l'opérateur désigné pour répondre à ces objectifs comprendra :

- la durée de l'opération (terrain et étude) ;
 - la composition de l'encadrement de l'équipe (nature et compétences) ;
 - les moyens mécaniques ;
 - les moyens spécifiques (spécialistes éventuels...) ;
- ainsi que toute proposition de techniques ou de méthodes aptes à répondre aux objectifs.



Annexe 1 : localisation du diagnostic sur fond cartographique IGN

Cette opération devra permettre de réunir toutes les informations nécessaires au montage d'une éventuelle opération de fouille ou permettre de préciser les conditions de préservation totale ou partielle des vestiges repérés. Le rapport devra proposer une mise en perspective des résultats dans l'environnement archéologique.



Annexe 2 : emprise du diagnostic sur fond orthophotographique IGN

Environnement archéologique

On se trouve légèrement à l'écart du centre de Besançon, en direction du quartier de Saint-Ferjeux, apparemment créé à l'époque romaine. Les sites répertoriés dans l'environnement proche sont les suivants :

Au débouché du quartier d'Arènes, naissent trois voies utilisées au moins depuis le Moyen Âge. Sur une distance d'environ deux kilomètres, elles cheminent parallèlement :

- citée dans les chartes médiévales à partir de 1249, la route menant à Dole (actuelle rue de Dole), passe au sud du village de Saint-Ferjeux (entité archéologique n° 138, pour la commune de Besançon, dans la banque de données nationale du ministère de la Culture). En 1861, des monnaies gauloises et romaines et divers objets ont été mis au jour au lieu-dit « Champ Forgeron », « à proximité immédiate de la « Croix d'Arènes » (entité archéologique n° 133). Cette découverte, anecdotique en soi, prend toute sa dimension lorsqu'on sait qu'elle a été effectuée dans les fondations mêmes de la voie précitée. Elle a été complétée, en 1981, par la trouvaille d'une monnaie romaine dans un jardin du n° 5 de la rue des Vieilles Perrières.
- le « chemin des Saints » vient frôler la basilique Saint-Ferjeux par le nord. Il s'agit de l'un des plus anciens itinéraires identifiés à coup sûr dans les chartes médiévales (entité archéologique n° 136) ;
- entre ces deux voies, le « chemin de Saint-Ferjeux », quant à lui, aboutit directement au cœur du village du même nom (entité archéologique n° 137).

Une longue série de découvertes anciennes permet de penser qu'une nécropole a existé dès l'époque romaine dans un secteur délimité par la croix d'Arènes et le quartier de Saint-Ferjeux et qu'elle a perduré bien au-delà de cette époque : tombes en pleine terre, sarcophages, épitaphes et restes humains ont été mis au jour à de nombreuses reprises dans le secteur compris entre l'avenue Clémenceau et la rue de Dole (entités archéologiques n° 49, 61, 140, 141 et 143).

L'une de ces découvertes est particulièrement bien localisée : près de l'école de Saint-Ferjeux, non loin de la rue de Dole, une fibule mérovingienne en or a été mise au jour parmi des ossements (entité archéologique n° 143). La présence d'un calvaire aujourd'hui disparu à cet endroit précis laisse supposer que le souvenir d'une nécropole avait perduré pendant longtemps.

C'est la mise au jour - vraisemblablement vers 370 de notre ère - de deux sépultures considérées comme celles des martyrs Ferréol et Ferjeux, qui va provoquer la construction d'une église, sans doute très peu de temps après, sur ordre de l'évêque Agnan (entité archéologique n° 142). Remaniée et agrandie à plusieurs reprises, elle est ravagée en 1636 avant d'être reconstruite et modifiée encore, jusqu'à son état actuel, dû à sa transformation en « basilique Saint-Ferjeux », de style néo-byzantin. On peut supposer avec quelque vraisemblance qu'un village s'est constitué dans son environnement dès la fin de l'Antiquité, village dont est issu l'actuel quartier de Saint-Ferjeux. En l'état des connaissances actuelles, la basilique marque la limite des vestiges archéologiques antiques et médiévaux en s'éloignant de Besançon.

En revanche, on ignore si les grands espaces compris entre la vieille ville de Besançon et le quartier de Saint-Ferjeux ont été occupés anciennement ou s'ils n'ont été réellement urbanisés qu'à l'occasion de la construction des casernes qui les occupent encore actuellement.

Objectifs particuliers

L'opérateur conduira des investigations en particulier dans les domaines suivants, sans que la liste en soit limitative :

- la présence d'une vaste nécropole antique et médiévale incitera l'équipe à conduire toutes les recherches permettant d'identifier des sépultures ou des traces de toute nature ayant trait au monde des morts ;
- dans le cas où des constructions seraient mises au jour, on cherchera à en définir la fonction, au moins de façon hypothétique

Article 5 - Principes méthodologiques

La détection des vestiges nécessitera la réalisation de tranchées à la pelle mécanique réparties sur la totalité de l'emprise concernée par la prescription.

Ces ouvertures devront avoir une taille suffisante pour une vision en plan et en coupe représentative de la stratification archéologique sous-jacente, y compris dans ses niveaux profonds susceptibles de contenir des occupations préhistoriques. Ces sondages seront répartis de manière homogène sur la totalité de la surface à sonder.

Si le diagnostic s'avère positif, les ouvertures (tranchées et fenêtres) ne seront remblayées qu'après accord du Service régional de l'archéologie.

Sous réserve de l'accord mentionné ci-dessus, les précautions nécessaires à la bonne conservation des structures mises au jour lors du diagnostic, face aux intempéries ou au vandalisme, devront être mises en œuvre si besoin. Ces précautions pourront inclure le remblai des surfaces ouvertes.

Les résultats seront présentés dans une synthèse descriptive comprenant des plans dans le système RGF93 (EPSG 2154) et des relevés d'élévations et de coupes raccordés au nivellement général de la France (IGN69).

Le rapport de diagnostic établi par l'opérateur désigné devra être rendu en 6 exemplaires reliés ainsi qu'une version numérique (PDF). L'opérateur désigné prévoira en outre autant d'exemplaires supplémentaires que de propriétaires fonciers, en cas de prélèvement de mobilier archéologique.

Article 6 - Responsable scientifique

Le responsable scientifique du diagnostic, dont la désignation fera l'objet d'un arrêté ultérieur, doit justifier des qualifications suivantes : avoir déjà eu des responsabilités d'encadrement (y compris pour la phase de rédaction du rapport) dans un diagnostic ayant mis au jour des vestiges. Si des sépultures sont mises au jour, un renfort en personnel spécialisé devra être mis en place.

Article 7 - La directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à TERRITOIRE 25 et au Service commun d'archéologie préventive de Besançon.

Fait à Besançon, le 04 janvier 2024

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
et par délégation,
Pour la Directrice régionale des affaires culturelles,
et par délégation,
Le Conservateur régional adjoint de l'archéologie

Hervé LAURENT

SERVICE COMMUN

D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

VILLE DE BESANÇON

Projet scientifique
d'intervention

Diagnostic archéologique

Projet de création d'habitats,
d'espaces publics et de
renaturalisation du site
Grette – Polygone -Brulard

26 JANVIER 2024

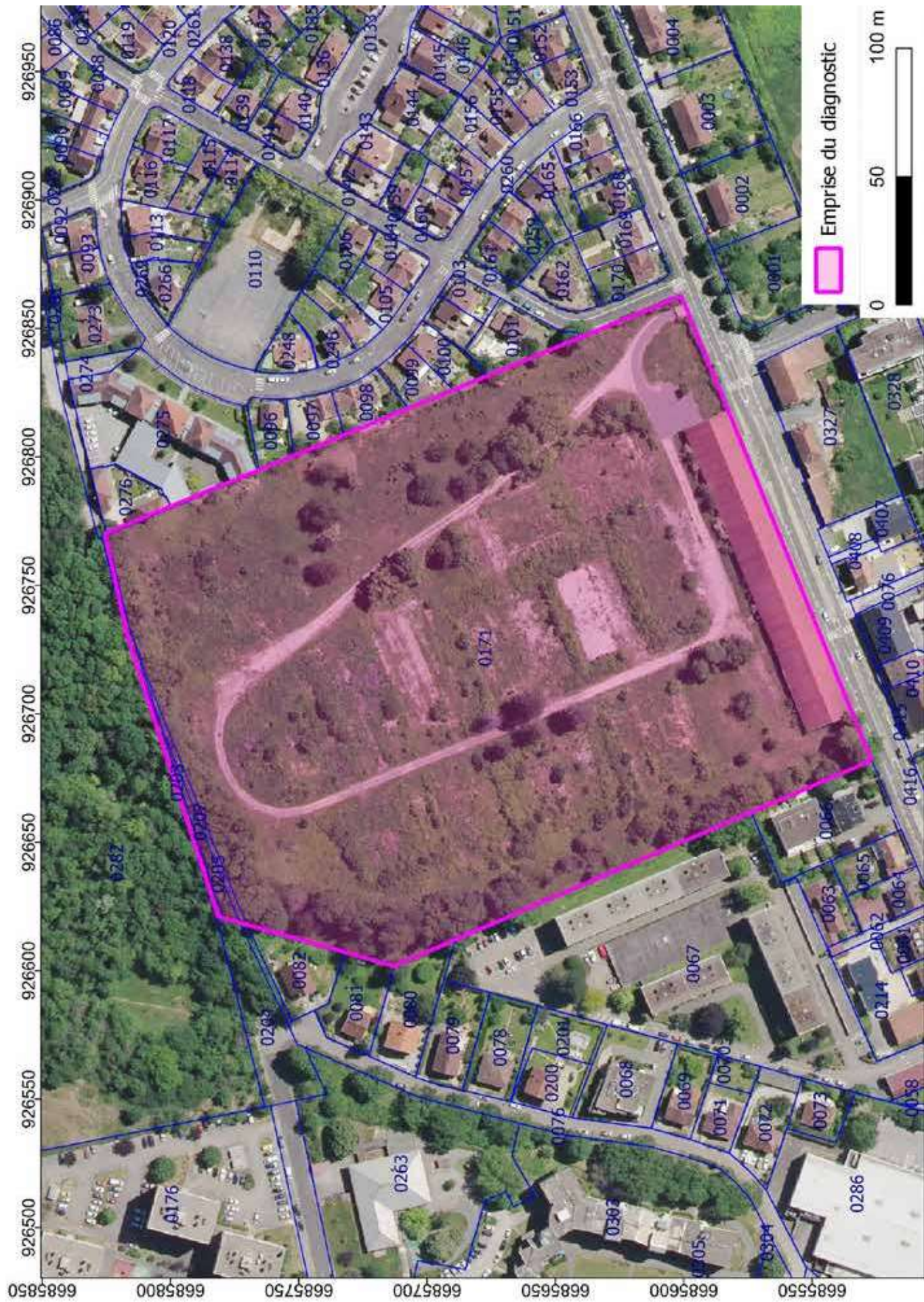


Fig. 1 - Plan de localisation du diagnostic

PROJET SCIENTIFIQUE D'INTERVENTION DIAGNOSTIC ARCHÉOLOGIQUE PROJET DE CRÉATION D'HABITATS, D'ESPACES PUBLICS ET DE RENATURALISATION DU SITE GRETTTE – POLYGONE - BRULARD

Région : Bourgogne – Franche-Comté
Département : Doubs
Commune : 25000 Besançon
Adresse : Lieu-dit : Polygone gendarmerie
Cadastre : section DY, parcelles 171, 205 et 207
Superficie : 49 000 m²
Arrêté de prescription : n° 2024/06 du 4 janvier 2024

1. PRÉSENTATION DU PROJET

La prescription de ce diagnostic concerne trois parcelles affectées par un projet d'aménagement urbain sur le site Grette – Brulard – Polygone (fig. 1) pour une surface totale de 49 000 m².

2. CONTEXTE ARCHÉOLOGIQUE

Le secteur à sonder se trouve en périphérie de la ville antique, dans un quartier où les vestiges archéologiques sont relativement nombreux dans un rayon d'un kilomètre. Selon la légende, le quartier suburbain de Saint-Ferjeux serait né dès la fin de l'Antiquité ou au début du Moyen Âge autour du sanctuaire gallo-romain des martyrs chrétiens saint Ferréol et saint Ferjeux, décapités en 212. Une chapelle aurait été édifiée au milieu du IV^e siècle sur la grotte où auraient été enterrés les deux martyrs. Plus vraisemblablement, les premiers évêques de la ville, au IV^e siècle, cherchent à encren une tradition du christianisme et profitent, au début du siècle suivant, de la découverte d'une sépulture double à quelques encablures de la ville pour «inventer» les saints martyrs. Mettant ainsi en place le culte des saints Ferréol et Ferjeux, une première basilique est édifiée, qui devient un lieu de pèlerinage cité par Grégoire de Tours (Jeannin 2006, p. 129). Une communauté de clercs s'y établit, remplacée au XI^e siècle par des bénédictins. La basilique originelle se situerait à l'emplacement de la crypte de l'actuelle basilique édifiée à la fin du XIX^e siècle. La sépulture double, attribuée rapidement aux saints Ferréol et Ferjeux, atteste quoi qu'il en soit la présence d'un lieu d'inhumations, nécropole gallo-romaine, sans doute tardive, dont on ne connaît pas l'importance et l'extension. Cette suggestion est confirmée par la découverte au XVII^e siècle d'autres tombes gallo-romaines lors de la construction d'une nouvelle chapelle remplaçant la précédente, puis lors des travaux successifs dans ce bâtiment (sarcophage en 1627, cercueil en plomb en 1789, sarcophage de *Virginia* en

1823...) (CAG 25, p. 247). D'autres sarcophages ont également été trouvés dans l'environnement plus ou moins proche (localisations imprécises) de la basilique : en 1694 «près du grand chemin» [chemin des Saints?] (avec épitaphe à *Caesonia Donata*) ; en 1865 au Champ des Saints (chemin des Saints et lieu-dit «Les Saints» à 600 m au nord-est de l'école sur un plan de 1862, toponyme ancien relié à l'antique tradition chrétienne et un des plus vieux itinéraires connus, Fietier 1973, p. 151) ; en 1876 à la caserne d'artillerie Brun (CAG 25, p. 248) située au maximum à 600 à l'est de l'école en bord de rue de Dole, mais dont les terrains militaires bordent au nord l'école. Une sépulture féminine protégée par un sarcophage rectangulaire rétréci au pied a livré des objets attribués à l'Antiquité tardive : une bague en cristal de roche, un collier de petites perles en verre opaque, une aiguille en os à double chas, un fond de vase en terre blanche, une amulette en ambre (CAG25, p. 248). Au musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon, ces objets sont inventoriés comme ayant été donnés par le Génie militaire : ce sarcophage proviendrait alors des terrains militaires. D'autres objets conservés au musée sont également enregistrés comme confiés par le Génie militaire : une fibule à charnière en forme de losange, une fibule à charnière en forme d'étoile à huit branches, une épingle en os, une fine tôle en argent ornant peut-être une ceinture, un fragment de récipient indéterminé en verre verdâtre. Certains (le fragment de verre et la fibule losangique) sont précisés comme provenant du lieu-dit «Le Champ des Saints» et sont peut-être à rapprocher des découvertes de 1865?

Cette nécropole gallo-romaine aurait ensuite été pérennisée par la communauté développée autour du sanctuaire des deux martyrs, au début du Moyen Âge.

Mais la découverte la plus notable ici concerne une tombe à inhumation mérovingienne mise au jour en 1848, datée du VII^e siècle par une fibule accompagnant le défunt. Les archives du musée de Besançon, Registre II, n° 202 précisent : «*Fibule en or ornée de lapis et de verroterie, crochet en bronze, trouvée à Saint-Ferjeux par les ateliers nationaux au milieu d'ossements, 1848, à 30 m de la route de Paris [actuelle rue de Dole], près de la maison d'école, don de M. Alph. Delacroix*». Les 30 m en question placent cette découverte entre la rue de Dole et l'angle sud de l'école, dans un secteur non précisément délimité à l'est et à l'ouest.

L'entrée de la rue de la Basilique est marquée par un calvaire, encore présent au siècle dernier (Jeannin 1995, p. 365), visible sur le cadastre napoléonien ; «la présence d'un calvaire à cet endroit précis de ce large dos de terrain, plutôt en retrait de la fourche du carrefour, n'est pas liée uniquement à l'entrée du village. On serait plutôt tenté d'y voir un rapport avec la présence de sépultures, sans doute constatée de longue date par les exploitants de ce site» (notes Y. Jeannin, sans date ; Jaccotey 1998, p. 184).

Le terrain à diagnostiquer se situe en périphérie de l'actuelle rue de Dole. Cette rue pérenniserait, depuis la rue d'Arènes, la voie romaine en direction de la Bourgogne et de la vallée du Rhône (tronçon sud de la voie de Lyon au Rhin citée par Strabon), évoquée dans les chartes médiévales à partir de 1249. Cependant, on ignore le tracé précis de cet important axe à l'Antiquité et au Moyen Âge : on suppose qu'il correspond à la route royale moderne, actuelle rue de Dole. Aucun vestige archéologique certain de cette voie n'a encore été découvert dans ce secteur. Seuls des vestiges isolés provenant de la sortie sud-ouest de la ville ancienne, à l'entrée de la rue de Dole près du quartier Canot, attesteraient la présence d'un axe important antique aux abords de l'extrémité orientale de l'actuelle rue de Dole.

À Saint-Ferjeux, l'hypothèse d'une nécropole à inhumation gallo-romaine puis alto-médiévale mal localisée, voire de plusieurs nécropoles, est donc fortement probable. Cependant diverses interventions archéologiques récentes autour de la basilique n'ont livré aucun vestige. Elles ont surtout été réalisées dans l'environnement ouest et nord de la basilique (Billoin 2008, Chenal 2018, Saggese 2019 et 2021), alors que l'emprise du diagnostic rue de la Pelouse se trouve beaucoup plus au sud-est de ce monument, proche de l'axe de la voie romaine. Et la découverte d'une tombe alto-médiévale près de l'école indiquerait que cette probable nécropole soit davantage située du côté de la rue de Dole. Un diagnostic à quelques mètres au nord-ouest de l'école au 10 rue de la Basilique en 2009 (Inrap, Billoin 2009 et 2010) s'est également

révéle négatif : le périmètre sondé alors se situe sur le front de taille d'une carrière qui a décaissé le terrain sur 4,50 m de profondeur, carrière qui ne semble pas s'étendre jusqu'à l'emprise du diagnostic rue de la Pelouse. Des diagnostics en 2007 et 2008 aux casernes Brun et Joffre étaient eux aussi dépourvus de vestiges anciens (Viscusi 2008 et 2009).

Certaines rues tracées sur les plans du XIX^e siècle pourraient correspondre à des routes médiévales citées dans les archives, tels le chemin des Saints déjà évoqué ci-dessus (actuelle av. Villarceau rejoignant la rue Abbé Grégoire, rues aujourd'hui séparées par la prison et la caserne Brun), la route de Dole citée dès 1249, mais également le chemin de Saint-Ferjeux, cité à la même date, qui pourrait définir l'actuelle avenue Clemenceau (Jaccotey 1998, p. 171-173).

3. MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION

Le contexte périurbain à rural, rendu attractif par la proximité de la voie gallo-romaine en direction de Lyon, et l'histoire du quartier de Saint-Ferjeux constituent des éléments forts pour espérer trouver des vestiges, quels qu'ils soient.

Ce diagnostic archéologique adapté au contexte fera l'objet de tranchées réalisées à la pelle mécanique d'environ 15 à 20 tonnes munie d'un godet lisse; les tranchées seront de la largeur du godet, soit environ 2 m, et ouvertes d'au moins 10 m de longueur, en fonction des contraintes du terrain.

Une visite de site et l'étude des retours de DICT permettront de repérer la présence d'éventuels réseaux. Les tranchées seront très classiquement disposées en quinconce, de préférence dans la longueur du terrain, afin de couvrir au mieux l'intégralité de l'emprise prescrite, et de croiser au maximum d'éventuelles occupations anciennes (sépultures, maçonneries, aménagements divers, négatifs de structures en bois disparues, artefacts isolés, etc.). Chaque tranchée fera l'objet d'une description des niveaux sédimentaires ou anthropiques rencontrés, et sera elle-même enregistrée spatialement grâce à un relevé topographique précis. L'enregistrement des niveaux sédimentaires sera simplement présenté sous forme de Log (colonne stratigraphique étroite partant du toit de la terre végétale superficielle, et allant jusqu'à la base du sondage, à une échelle pratique : 20° ou 10°).

En cas de découverte d'aménagements anthropiques, la ou les tranchées concernées seront potentiellement élargies ou agrandies afin de documenter et caractériser au maximum ces vestiges. Cette documentation passera alors par une description précise de ces vestiges, un relevé topographique, également par un relevé graphique et photographique permettant d'argumenter une interprétation. L'extension de ces vestiges sera recherchée, de même que leur profondeur. En cas de présence de plusieurs sépultures (nécropoles), seules une ou deux d'entre elles seront traitées afin d'apporter un minimum d'indications scientifiques tout en évitant une déperdition de données, inhérente au délai et aux moyens réduits du diagnostic.

Les terres issues des tranchées seront stockées provisoirement sur les côtés de chacune d'elles, en triant la terre végétale du reste des remblais, en vue d'un rebouchage dès accord des services de l'État en fin de diagnostic.

4. PROBLÉMATIQUE PARTICULIÈRE : LA POLLUTION

Enfin, des problématiques de pollution des sols ont été mises en exergues par un diagnostic de ECR Environnement. Leurs conclusions sont les suivantes : *«La présence de benzène et de naphthalène bien que ponctuelle, (au point de sondage PM1) et de mercure sur l'ensemble de la zone d'étude laisse prétendre qu'il est judicieux de procéder à des investigations complémentaires sur ces composés eu égard le caractère très volatil de qui leur permet d'entrer en contact avec les futurs usagers.»*

Des précautions devront être prises par les archéologues en termes d'équipement et peut-être même adapter la méthodologie de fouille pour éviter le contact direct avec les terres polluées et les archéologues. Des investigations complémentaires devraient être réalisées et détermineront la méthodologie à mettre en place en concertation avec le SRA.

5. CALENDRIER

Le terrain est actuellement occupé par le cirque Pagnozzo et les travaux préalables au projet ne débiteront pas avant l'horizon 2027/2028.

Le diagnostic pourra être réalisé au cours de l'hiver voire du printemps 2025. Les dates d'intervention précises seront définies plus précisément avec l'aménageur.

6. MOYENS HUMAINS ET MÉCANIQUES

Deux archéologues (un responsable d'opération assisté d'un technicien) sont suffisants pour mener à bien cette intervention. 10 jours au maximum sont requis pour le terrain et 10 jours pour la phase post-fouille. Le responsable d'opération expérimenté pour mener ce type de diagnostic urbain sera assisté d'un archéologue aguerri, en l'occurrence habitué à des interventions de ce type.

Une pelle mécanique de 20 tonnes au maximum sera requise, les déblais seront laissés sur place pour rebouchage. Les tranchées positives seront remblayées uniquement après accord des services de l'État.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PERSONNELS ET DE LA DURÉE D'INTERVENTION

PERSONNEL	TYPE	QUANTITÉ	DURÉE (J/H)	TOTAL (J/H)
PRÉPARATION				
Responsable d'opération	RO	1	0.5	0.5
TOTAL en J/H de la phase préparation				0.5
TERRAIN				
Responsable d'opération	RO	1	10	10
Technicien - Archéologue	Tech - Archéo	1	10	10
TOTAL en J/H de la phase terrain				20
POST-FOUILLE				
Responsable d'opération	RO	1	10	10
Technicien	Tech	1	10	10
TOTAL en J/H de la phase post-fouille				20
TOTAL en J/H				40.5

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MOYENS ET ÉQUIPEMENTS

INTITULÉ	QUANTITÉ	DURÉE
ÉQUIPEMENT TECHNIQUE		
Location pelle-mécanique 20 tonnes avec chauffeur	1	10
MOYENS SCIENTIFIQUES		
Analyses (C ¹⁴ ,...)	FORFAIT	
Stabilisation/consolidation de mobilier fragile	FORFAIT	